

EMPLOI ET REVENUS DANS LE SECTEUR NON STRUCTURÉ DES PAYS DU MAGHREB ET DU MACHREK

Jacques Charmes

Depuis plus de vingt ans, le secteur non structuré (ou informel) a fait l'objet de nombreuses recherches et enquêtes. Les unes se sont orientées vers l'étude de la pauvreté, de la survie en milieu urbain, des activités de subsistance, en un mot de la marginalité : on assimilait alors le secteur non structuré aux activités exercées par les individus ou les ménages des quartiers particulièrement déshérités. D'autres recherches ont pris comme objet les petites entreprises, et notamment celles qui étaient susceptibles de modernisation ou de promotion (enquêtes du Bureau international du travail en Afrique), cependant que des études moins ambitieuses ou plus limitées se concentraient sur des branches d'activités ou des professions particulières, notamment certains petits métiers censés représenter l'échelon le plus bas des catégories sociales ou socio-professionnelles, en d'autres termes : le bas de l'échelle des revenus.

La démarche que l'on présente ici est différente : elle adopte délibérément une orientation visant à mesurer le phénomène sur un plan macro-économique en vue de fournir les données et les instruments nécessaires au planificateur des ressources humaines et au comptable national. Elle consiste à comparer les statistiques nationales de population active (issues de recensements de population ou d'enquêtes sur l'emploi auprès des ménages) aux statistiques d'entreprises ou d'origine administrative limitées au secteur moderne, pour en faire ressortir par solde l'emploi dans le secteur non structuré. Et l'on pourrait imaginer d'utiliser la même technique du solde pour tirer des comptes nationaux la contribution du secteur non structuré à la production nationale. Mais, alors que la population active se mesure directement, aux erreurs et omissions près, propres aux grandes enquêtes, la production nationale n'est pas, en règle générale, appréhendée dans sa globalité par voie d'enquêtes directes : de sorte que le solde ne représente plus que le résultat des hypothèses du comptable national, et que son calcul revient alors à entériner ou conforter les hypothèses classiquement énoncées sur le secteur informel, secteur de sous-emploi, de faible productivité

et de faible rémunération, hypothèses que l'on se propose de réfuter ici à partir de l'expérience de l'enquête nationale tunisienne de 1981.

Si donc l'on a renoncé à utiliser la comptabilité nationale comme méthode d'estimation de la production et des revenus dans le secteur non structuré et si l'on s'est limité dans ce domaine à la présentation des résultats tunisiens, en revanche les résultats de l'analyse comparative sur les sources de données sur l'emploi seront présentés pour la Tunisie, le Maroc et l'Égypte.

Une telle démarche ne va pas sans l'adoption d'un certain nombre d'hypothèses et de simplifications qui seront peut-être jugées insatisfaisantes et susceptibles d'amputer le réel. En particulier, on pourra contester la stricte comparabilité des données d'un pays à l'autre, alors que les définitions, les champs des enquêtes ou des sources statistiques utilisées ne sont pas identiques. On pourra également contester l'homogénéisation apparente d'une réalité qui reste très diverse, multiforme et toujours rétive à l'appréhension.

En dépit de ces aspects incertains mais qui ne le sont pas plus que certaines généralisations audacieuses à partir d'études ponctuelles, on ne peut cependant pas nier aujourd'hui l'intérêt de la perspective macro-économique : au même titre que la vision microscopique et compréhensive des études approfondies, elle apporte un éclairage indispensable et complémentaire en vue de la compréhension d'un phénomène dont l'ampleur est aujourd'hui reconnue.

L'approche macro-économique se fonde sur une définition spécifique du secteur non structuré que nous replacerons tout d'abord dans l'ensemble des définitions proposées. C'est cette définition et ses variantes nationales, qui dépendent des sources disponibles et utilisables, qui nous permettront d'aborder ensuite l'analyse comparative des données sur l'emploi et sur les revenus.

I. LES DÉFINITIONS CLASSIQUES DU SECTEUR NON STRUCTURÉ ET SA DÉFINITION MACRO-ÉCONOMIQUE ET STATISTIQUE

Ce n'est qu'à une date récente que l'approche macro-économique du secteur informel s'est affirmée. Jusque-là prévalaient des définitions fonctionnelles ou multicritères. Or ces définitions ne permettaient pas ou même empêchaient toute mesure globale de l'ampleur du phénomène.

Si l'on met à part les recherches sur la ligne de pauvreté que la Banque mondiale mena à partir des enquêtes sur le budget et la consommation (ou encore les revenus et les dépenses) des ménages, et qui d'ailleurs n'étaient pas liées à la problématique du secteur informel, il faut bien dire que les études et enquêtes sur les stratégies de survie n'ont guère donné lieu à col-

lecte de données quantitatives, aussi surprenant que cela puisse paraître : le concept de pauvreté, de survie, a en effet un contenu éminemment quantitatif puisqu'il suppose l'insuffisance des ressources disponibles par comparaison avec le minimum des besoins nécessaires. Mais on semblait bien plutôt considérer que le seul fait d'habiter un quartier populaire ou un bidonville, ou d'appartenir à la catégorie des migrants ruraux, étaient des critères suffisants permettant de conclure à la représentativité des échantillons et d'attribuer le qualificatif de survie aux stratégies que l'on y discernait. La définition souvent implicite qui résultait de ces recherches était la définition fonctionnelle selon laquelle le secteur informel est un élément nécessaire au développement du secteur moderne par la pression à la baisse qu'il y exerce sur le taux de salaire, en constituant une réserve de main-d'œuvre et en fournissant, aux salariés notamment, des biens et services à bas prix.

Les définitions multicritères sont les plus connues, qui visent à préciser un certain nombre de caractéristiques propres aux entreprises ou plus généralement aux activités constituant le secteur informel. La première et la plus célèbre est celle proposée par le rapport du BIT sur le Kenya (ILO, 1972) ; sept critères y définissent le secteur informel : la facilité d'entrée, l'utilisation de ressources locales, la propriété familiale des entreprises, la petite échelle des activités, une technologie à haute intensité de travail et adaptée, des formations acquises en dehors du système scolaire, des marchés de concurrence non réglementés. Par la suite, S.V. Sethuraman (1976) proposa une autre liste de critères, différente, plus complète et plus extensive : l'emploi de dix personnes au plus, la non-application des règles légales ou administratives, l'emploi d'aides familiaux, l'absence d'horaires ou de jours fixes de travail, l'absence de crédits institutionnels, une formation scolaire des travailleurs inférieure à six ans, une production destinée au consommateur final, et pour certaines activités : l'absence d'énergie mécanique ou électrique, le caractère ambulatoire ou semi-permanent de l'activité.

La multiplication des critères ne doit pas faire illusion : la plupart d'entre eux sont liés de sorte que Sethuraman est fondé à exiger qu'un seul des critères proposés doive être rempli pour signifier l'appartenance au secteur informel.

L'autre signification de cette exigence moins stricte et de la corrélation des critères entre eux est que ces critères sont remplis en moyenne sur une population ou dans un champ défini d'une autre manière. Les définitions multicritères sont donc données *a posteriori* et il n'est pas envisageable de les utiliser *a priori* dans des enquêtes exhaustives qui chercheraient à relever l'ensemble des critères sur l'ensemble de la population.

De ce point de vue, la définition d'un champ d'investigation par l'application d'un critère simple et observable est plus opérationnelle que les défini-

nitions descriptives ou fonctionnelles et ouvre la voie aux approches statistiques et comptables. Pour le statisticien et le comptable national, la définition la plus exhaustive et la plus opératoire est donc la suivante : le secteur non structuré recouvre l'ensemble des activités qui ne sont pas habituellement enregistrées de façon spécifique, distincte ou isolée, et régulière.

Pour des raisons tenant aux techniques d'enquête, cette définition est généralement restreinte aux seules activités non agricoles (et non pas urbaines) : malgré toutes les difficultés auxquelles elles se heurtent et notamment les aléas de l'évaluation de l'autoconsommation, les enquêtes agricoles aboutissent en effet à des estimations globales directes de la production, par la technique du sondage à plusieurs degrés. Il n'en va pas de même pour les autres secteurs de l'activité économique : lorsqu'elles ne se fondent pas sur les seules données du secteur moderne, c'est-à-dire sur les seules entreprises tenant une comptabilité (et la faisant parvenir à un organisme centralisateur), les comptabilités nationales utilisent un certain nombre d'hypothèses ou opèrent des recoupements qui permettent d'intégrer partiellement la contribution du secteur non structuré, mais de façon incomplète et la plupart du temps sous-estimée. De sorte que le secteur non structuré peut bien être défini comme la part de l'activité économique marchande que le comptable national n'évalue qu'indirectement, par la technique du solde ou en posant des postulats plus ou moins hypothétiques.

Le non-enregistrement n'est cependant pas un critère aussi simple qu'il y paraît à première vue ; il peut se concevoir sous plusieurs acceptions différentes : celle du registre du commerce, celle de la sécurité sociale par exemple ; mais la plus courante est bien entendu celle du non enregistrement fiscal. Même dans ce dernier cas, l'enregistrement peut être interprété de deux façons différentes : il est une forme d'enregistrement fiscal qui ne requiert pas d'enregistrement comptable, et il en est une autre, plus achevée, qui nécessite la tenue d'une comptabilité en bonne et due forme : alors que le paiement de l'impôt de la patente forfaitaire peut souvent être considéré comme étant quérable, c'est-à-dire collecté par les inspecteurs ou contrôleurs du fisc, et donc ne pas être considéré comme une forme d'enregistrement permettant une estimation des résultats de l'activité, l'acquittement de l'impôt sur les bénéficiaires (ou d'une façon générale sur les résultats) doit faire l'objet d'une déclaration dont l'initiative revient au contribuable : cet impôt portable nécessite l'élaboration d'une comptabilité formelle. Et dans ce cas, l'enregistrement correspond donc à l'existence d'une telle comptabilité conforme à un modèle national ou international. Comme de nombreuses enquêtes statistiques réalisées sur les entreprises du secteur moderne prennent comme base les fichiers de déclarations fiscales ou les fichiers des centrales de bilan, on voit qu'il y a *de facto* une convergence

des critères de non-enregistrement administratif, de non-enregistrement statistique et d'absence de comptabilité formelle. Pour être complet, ajoutons que le critère de taille (en nombre d'emplois) peut servir de corrélat aux trois formes précédentes de non-enregistrement. Ainsi certaines enquêtes statistiques, réalisées à partir de fichiers fiscaux définissent leur champ de façon plus homogène en fixant la taille minimale des entreprises industrielles à dix emplois ou dix salariés par exemple.

La combinaison des formes d'enregistrement fiscal, comptable, statistique, parfois liée à la forme juridique et à la taille des entreprises, se traduit par des définitions du secteur non structuré variables selon les pays, mais qui toutes ont en commun la caractéristique de constituer un domaine de l'activité économique où l'absence de maîtrise des pouvoirs publics se fait sentir.

Les relatives richesse et fiabilité des sources statistiques disponibles au Maghreb et au Machrek permettent de mettre en œuvre une telle définition, tout en maintenant la possibilité d'une comparaison entre les résultats nationaux.

II. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON STRUCTURÉ EN TUNISIE, AU MAROC, EN ALGÉRIE ET EN ÉGYPTÉ

La méthode générale consiste à partir de la base exhaustive que constituent les données de population active occupée (chômeurs exclus) des recensements de population (de 1982 pour le Maroc, 1976 pour l'Égypte) ou d'enquêtes auprès des ménages portant sur de gros échantillons (enquête Population-Emploi de 1980 pour la Tunisie, enquête Main-d'œuvre-Démographie de 1985 pour l'Algérie), à en tirer certains effectifs directement incorporables dans le secteur non structuré en fonction du statut dans la profession (indépendants, aides familiaux, apprentis), de la profession et de la branche d'activité (certaines professions et certaines branches sont entièrement dans le secteur non structuré, d'autres entièrement en dehors), puis à comparer ces données aux effectifs des statistiques d'entreprises (enquêtes ou statistiques administratives).

La démarche varie selon la disponibilité et la qualité des sources et les concepts et définitions qu'elles utilisent (Cf. CHARMES, 1990).

Le secteur non structuré dans son ensemble aurait ainsi représenté 36,1 % de la population occupée non agricole en Tunisie en 1980. Ce chiffre est sans doute le plus précis des quatre résultats présentés, ayant été calculé par branche détaillée, en faisant intervenir des hypothèses adaptées à la situation de chaque branche.

Au Maroc en 1982, 56,9 % de la population occupée non agricole appartenait au secteur non structuré : ce résultat est très inférieur à celui obtenu

par M'Rabet (1985) calculé, il est vrai, sur la seule population occupée urbaine et avec une définition plus large du secteur non structuré localisé (établissements de moins de dix salariés).

En Algérie, en 1985, le secteur non structuré occupait 25,6 % de la population active non agricole.

En Égypte enfin, le secteur non structuré procurait un emploi à 43,5 % de la population occupée non agricole en 1976, estimation s'écartant fortement de celle présentée par Abdel-Fadil (1983) fondée sur une définition et une méthodologie différentes. Cet auteur évalue les effectifs du secteur non structuré à 876 000 personnes, par agrégation des activités et professions directement assimilables au secteur non structuré du fait de leurs caractéristiques propres. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble de l'activité économique non enregistrée mais plutôt de son segment artisanal.

Le tableau 7 montre que la répartition des emplois du secteur non structuré par grand secteur d'activité économique est relativement comparable en Tunisie et au Maroc surtout si l'on garde en mémoire la légère surestimation des services dans le cas du Maroc : les activités de production représentent 52 à 55 % des emplois du secteur, le commerce plus de 23 % et les services de 21 à 24 %. L'Égypte présente une répartition notablement différente même s'il faut tenir compte du fait que le secteur du commerce inclut les activités de restauration et d'hôtellerie, ce qui n'est pas le cas en Tunisie et au Maroc. Si la part du secteur de la production reste prépondérante (39,4 %), elle est cependant nettement plus faible que dans les deux autres pays, et il est probable que le commerce et les services pèsent d'un poids à peu près comparable (30 %) nettement plus élevé qu'en Tunisie et au Maroc. C'est en Algérie que les activités de production représentent la plus faible part de l'emploi informel (25,8 %), conséquence probable de la prédominance des grandes entreprises publiques (cf. tableau 12), encore que la priorité accordée aux industries industrialisantes aurait dû laisser le champ libre à la petite entreprise dans l'industrie légère.

La répartition de la population occupée non agricole par grand secteur institutionnel est particulièrement éclairante (cf. tableau 8). On y voit l'hypertrophie des effectifs dans l'administration publique égyptienne (32,7 %) et, dans une moindre mesure, algérienne (28,3 %), eu égard au poids comparable de ce secteur en Tunisie et au Maroc (18,4 et 16,6 % respectivement). En revanche, les activités modernes de l'industrie, du commerce et des services (tant publiques que privées) pèsent d'un poids approximativement comparable au Maroc et en Égypte (20,2 et 21,1 % respectivement) alors qu'elles sont beaucoup plus développées en Tunisie (35 %) et en Algérie (42,8 %).

Tableau 7

Répartition de la population active occupée non agricole du secteur non structuré par grand secteur d'activité économique au Maghred et en Égypte (en %).

Secteur	Tunisie 1980	Maroc 1982	Algérie 1985	Égypte 1976
Production	54,7	51,7	25,8	39,4
Commerce	23,8	23,3	74,2	34,0
Services	21,5	23,7		26,6
Ensemble	100,0	100,0*	100,0	100,0

* dont 1,1 % non classés.

Tableau 8

Répartition de la population active occupée non agricole par secteur institutionnel d'activité économique - Tunisie, Maroc, Algérie, Égypte - (en %).

Secteur	Tunisie 1980	Maroc 1982	Algérie 1985	Égypte 1976
Administration	18,4	16,6	28,3	32,7
Entreprises publiques	17,1	20,2	37,1	17,8
Secteur privé moderne	17,9		5,7	3,3
Secteur non structuré	36,1	56,9	25,6	43,5
Non classés	10,5*	6,3	-	2,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

* y compris occasionnels-saisonniers du bâtiment.

Il en résulte que le poids du secteur non structuré est plus faible en Algérie (25,6 %) et en Tunisie (36,1 %) qu'au Maroc (56,9 %) et en Égypte (43,5 %). Et si la relative faiblesse du chiffre égyptien par rapport au chiffre marocain s'explique essentiellement par l'hypertrophie de la fonction publique, en réalité la différence apparente entre les deux pays est probablement compensée par un fort développement de la pluriactivité des fonctionnaires en Égypte où le niveau des salaires comparé au coût de la vie

rend indispensable l'entreprise de telles activités : la conséquence en est que l'emploi dans le secteur non structuré est sous-estimé d'autant, parce que le mode de collecte de l'information statistique privilégie naturellement l'activité officielle des individus censée être leur activité principale.

Dans la pratique, il est probable que l'équilibre de l'emploi dans les divers secteurs institutionnels se fait à un niveau comparable à ce qui s'observe en Tunisie et au Maroc, où la pluriactivité est également développée, mais dans des proportions sans doute moindres (tant en effectifs qu'en temps de travail). Mais dans ce domaine, on ne peut s'en tenir qu'à des conjectures et à des hypothèses générales, aucune mesure en vraie grandeur de ce phénomène n'ayant été réalisée jusqu'à présent.

Si l'on admet cette dernière remarque et si l'on aligne la proportion des effectifs de la fonction publique égyptienne sur les niveaux marocain et tunisien en répercutant l'écart sur le volume de l'emploi dans le secteur non structuré, on peut alors considérer que c'est en réalité en Égypte que le secteur non structuré est le plus développé en termes d'emplois. Le tableau 9 montre alors l'existence d'une relation inverse entre le niveau du produit national brut (en \$ US 1980) et le volume de l'emploi dans le secteur non structuré.

Cependant il ne faudrait pas déduire hâtivement de cette corrélation que l'importance du secteur non structuré est un signe de pauvreté ou de faible développement d'une économie : c'est bien plutôt une preuve manifeste de la sous-estimation du PNB (d'autant plus forte que le poids du secteur non structuré est important), et de l'incapacité dans laquelle s'est trouvée la comptabilité nationale d'évaluer correctement la contribution du secteur non structuré à la production nationale.

Et l'on ne peut donc se contenter, dans le domaine de la production et des revenus, d'une analyse comparative des données de comptabilité nationale et de comptabilité d'entreprises, à l'image de la méthode que l'on vient de présenter pour estimer l'emploi. C'est bien à une collecte directe et adaptée de l'information qu'il convient de procéder afin de mesurer les réelles performances économiques du secteur non structuré.

III. PRODUCTION ET REVENUS SALARIAUX ET NON SALARIAUX DANS LE SECTEUR NON STRUCTURÉ EN TUNISIE

Une hypothèse couramment avancée et souvent présentée comme une thèse avérée et démontrée est la faiblesse de la productivité et des revenus dans le secteur non structuré. Bien entendu, si l'on fait de cette caractéristique un critère de définition *a priori* du secteur, c'est-à-dire un postulat de départ, il est normal que l'on retrouve cette caractéristique dans les résultats d'enquêtes qui ont adapté le choix de l'échantillon à une telle définition.

Tableau 9

Poids du secteur non structuré en comparaison de quelques indicateurs économiques dans les trois pays du Maghreb et en Égypte.

Indicateur	Algérie 1985	Tunisie 1980	Maroc 1982	Égypte 1976
PNB par habitant en \$ (en 1980)	1870	1310	900	580
Emploi du secteur non structuré • en proportion de la population occupée non agricole	25,6	36,1	56,9	43,5 (58,7)*
• en proportion de la population occupée totale	19,1	23,7	33,1	22,6
% de la population active				
• dans l'agriculture	25,8	34,2	41,9	48,2
• dans l'industrie	32,6	32,0	24,8	18,0
• dans les services	48,4	28,6	54,2	50,4
% de la population urbaine	40,6	52,5	42,8	45,0
* Chiffre redressé en tenant compte de la pluriactivité des fonctionnaires.				

Sources :

PNB d'après la Banque mondiale : Rapport sur le développement dans le monde ; population active et répartition : Recensement de la population, Maroc 1982, Égypte 1976 ; Enquête population-emploi, Tunisie 1980 ; Enquête MOD 1985, Algérie.

Dans la définition statistique et comptable qui a été adoptée ici, et dont on ne peut malheureusement présenter les résultats que pour la seule Tunisie, un tel critère *a priori* n'a pas sa place : ce que l'on cherche à connaître est la contribution de l'économie non enregistrée à la production nationale. Le champ de l'enquête est déterminé de façon aussi large et simple que possible, et le problème qui se pose est alors double :

- quelle est la pertinence des questions posées et la validité des réponses obtenues dans la collecte de l'information sur la production ?
- quelle est la représentativité de l'échantillon tiré, par rapport à l'ensemble du secteur informel ?

Le problème de l'adaptation des questionnaires et des techniques d'enquête est évidemment primordial si l'on veut tenter d'approcher correctement la réalité du secteur informel et dans ce domaine, il est exclu de

présenter des résultats sans préciser quelle en a été la méthode de collecte. On peut comprendre facilement et sans qu'il soit besoin de le démontrer qu'en l'absence de comptabilité moderne, on ne peut attendre des réponses fiables à partir de questions telles que le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise ou le revenu annuel de l'entrepreneur. Puisque par définition le non-enregistrement dispense du calcul des résultats sur période annuelle aux fins de dresser le bilan et de payer l'impôt sur les bénéfices, il est clair que l'année doit être exclue comme période de référence. Mais ce sont bien des données annuelles que recherche le comptable national.

La plupart des enquêtes ont cru pouvoir résoudre cette question en prenant la semaine comme période de référence et en extrapolant sur l'année après prise en compte des variations saisonnières. Or la semaine est une période trop courte pour saisir l'activité de certaines branches comme la menuiserie-ébénisterie par exemple : pour une semaine donnée, le chiffre d'affaires de certaines entreprises peut être nul, alors que les achats de matières sont importants. Afin que les résultats ne soient pas faussés, il faudrait que l'échantillon soit relativement large, au seul niveau de la branche d'activité concernée ; ce n'est qu'à cette seule condition qu'il est possible d'admettre qu'une compensation s'opère avec des entreprises à chiffre d'affaires fortement positif et achats de matières limités ou nuls. Mais la taille des échantillons est généralement insuffisante et il s'ensuit une sous-estimation systématique des résultats de l'enquête. Et la prise en compte des variations saisonnières ne permet certes pas de pallier ce défaut des enquêtes ; celle-ci se limite à la question de savoir si la semaine de référence est normale, exceptionnellement basse ou exceptionnellement forte, et quelles sont les valeurs des recettes pour les deux types de période autres que la semaine de référence.

La solution est pourtant bien simple qui consiste à laisser ouvert le choix de la période par l'enquêté : celle-ci peut donc varier selon les branches d'activité, ou encore selon les individus à l'intérieur d'une même branche.

Mais ce n'est pas la seule cause de sous-estimation de la production dans le secteur informel. Une seconde raison, et peut-être la principale, tient au fait que les enquêtes se contentent, la plupart du temps, d'une simple question directe sur le montant des recettes. L'originalité de l'enquête tunisienne a précisément été de collecter une information permettant d'aboutir à différentes estimations de la production. Dans l'enquête nationale sur les activités économiques de 1981 (INS, 1984), l'estimation par question directe sur le niveau des recettes ou le volume de la production servait en outre à calculer le coefficient de variations saisonnières : pour la période de référence choisie, l'entrepreneur indiquait le niveau atteint sur la période précédant l'enquête, puis les niveaux moyens pour chacun des douze mois de l'année.

Les autres estimations de la production variaient selon le type de questionnaire : dans les branches manufacturières, une seconde estimation se faisait à partir du relevé des consommations unitaires de matières premières ou de produits intermédiaires pour les fabrications les plus courantes, et de la reconstitution de ces achats sur une période aussi longue que possible. Et la troisième estimation consistait à relever les temps nécessaires à la fabrication de ces produits courants (ou d'un multiple habituellement utilisé de l'unité de produit : dizaine, douzaine, centaine...) : le nombre d'heures ou de jours par employé était ensuite rapporté à la capacité annuelle de travail de l'atelier (nombre de jours travaillés x effectifs). Ces deux estimations étaient saisonnalisées grâce au coefficient calculé pour la première estimation.

Pour le commerce, l'estimation par les matières premières est remplacée par le relevé des achats et des marges des principaux produits et leur taux de rotation (durée de l'écoulement jusqu'à reconstitution du stock), et la troisième estimation consiste à évaluer sur la période de référence les recettes tirées de la vente de chaque type de produit (il ne s'agit plus ici d'une question directe sur les recettes globales).

Enfin pour les services, la seconde estimation revenait à relever la quantité de chaque service par période ouverte (rythme habituel par type de service : question abstraite), et la troisième à relever le nombre des principaux services vendus au cours de la période de référence précédant l'enquête et les recettes correspondantes (question concrète).

Les trois estimations étaient comparées entre elles et en définitive était choisie la plus forte des deux estimations qui se rapprochaient le plus : si deux estimations donnent des résultats proches, on estime en effet qu'il y a cohérence dans les réponses, et l'on décide de prendre la plus forte des deux, compte tenu de la tendance systématique à la sous-évaluation. Une fois le choix effectué, les consommations intermédiaires étaient recalculées en utilisant les coefficients techniques tirés de la seconde estimation. Sur cette base, ont été établis les comptes de production, d'exploitation et d'affectation, avec les données détaillées relevées dans les questionnaires.

Si toutefois l'on aboutissait à un revenu de l'entrepreneur individuel inférieur au salaire minimum, ou inférieur au salaire de son employé le mieux payé, le questionnaire était renvoyé pour contrôle sur le terrain. Ce n'est qu'après cette démarche, et après examen des réponses aux autres parties du questionnaire qu'il pouvait être décidé de conserver un revenu inférieur au salaire minimum.

Les enseignements méthodologiques de l'enquête tunisienne sont importants : on a constaté en effet que d'une façon générale, l'estimation directe est la plus faible, l'estimation par la capacité de production est la plus forte, et l'estimation par les consommations intermédiaires se situe

entre les deux. On pourrait ainsi énoncer la règle suivante : plus la question sur les revenus est directe ou plus la question sur la production est abstraite, et plus la sous-estimation est forte. On observe couramment qu'en passant des questions directes aux questions indirectes, des questions abstraites aux questions concrètes, l'écart entre les estimations est du simple au double. Ce qui tendrait à prouver - et l'expérience du terrain en fournit de nombreux exemples - que la sous-estimation volontaire consiste le plus souvent à diviser par deux, de même que la comptabilité spontanée des petits entrepreneurs les fait calculer leurs prix en multipliant par deux le coût des matières premières (ainsi que cela a été observé chez les menuisiers-ébénistes et confirmé par l'enquête).

De nombreux autres enseignements méthodologiques mériteraient d'être tirés d'une exploitation détaillée de l'enquête tunisienne. Nous nous contenterons ici de souligner les conséquences de cette adaptation des méthodes d'enquête et des résultats obtenus sur la théorie du développement et sur la comptabilité nationale.

Les tableaux 10 et 11 donnent les résultats en termes de valeur ajoutée et de revenu des principales branches d'activité étudiées par l'enquête ENAE.

On voit que *les revenus tirés des activités informelles ayant fait l'objet d'enquêtes sont nettement supérieurs aux salaires versés par le secteur moderne et contreviennent à la thèse d'un secteur informel qui ne serait que de subsistance*. Sans doute existe-t-il une frange de ce secteur dont les revenus sont faibles, mais cette frange ne saurait représenter l'aspect essentiel d'une réalité que les enquêtes font apparaître tout autre.

En moyenne, le revenu brut de l'entrepreneur du secteur non structuré est trois fois supérieur au salaire moyen dans le secteur moderne dans les branches manufacturières, 2,6 fois supérieur dans le commerce et plus de cinq fois supérieur dans les services : les revenus les plus élevés étant tirés des services d'hôtellerie et de restauration.

En termes de productivité (valeur ajoutée par tête), il apparaît qu'en moyenne (calculée sur les seules branches comprenant des activités non structurées) la productivité du secteur moderne n'est supérieure à celle du secteur non structuré que dans la proportion de 1,4. Ce coefficient tombe à 1,3 dans le textile-habillement-cuir et à 1,17 dans le bois-ameublement.

Du point de vue de la comptabilité nationale, l'enquête nationale sur les activités économiques en 1981, qui a été exhaustive pour sa partie moderne et a porté sur un échantillon de près de 6 000 entreprises (taux de sondage au 1/14) pour sa partie informelle, fait apparaître que le secteur informel représentait 36,5 % de la valeur ajoutée totale des branches énumérées dans le tableau 10 (c'est-à-dire à l'exclusion de l'agriculture bien sûr, mais aussi

Tableau 10
Valeur ajoutée du secteur moderne et du secteur informel dans les principales branches d'activité. Tunisie, 1981.

Branches d'activité	en 1 000 Dinars							
	Valeur ajoutée				Valeur ajoutée par tête			
	S. moderne	%	S. informel	%	Ensemble	S. moderne	S. informel	2/1
Industries agric. et aliment. (IAA)	63 732	89,7	7 326	10,3	71 058	2,863	1,102	0,38
Mat. de const. céram. ver. (MCCV)	83 906	94,8	4 617	5,2	88 523	3,953	2,056	0,52
Indust. méca. métal. élect. (IMME)	107 985	89,8	12 224	10,2	120 209	3,896	1,891	0,49
Textiles - Habillement - Cuir (THC)	86 721	78,2	24 136	21,8	110 857	2,064	1,565	0,76
Bois - Industries diverses (BID)	32 025	49,7	32 381	50,3	64 406	2,486	2,116	0,85
<i>ENSEMBLE des 5 branches manufact.</i>	374 369	82,3	80 684	17,7	455 053	2,969	1,751	0,59
Commerce (1)	155 700	50,6	151 900	49,4	307 600	3,798	2,337	0,62
Hôtellerie			3 746				4,968	
Café - Restauration			52 732				4,751	
Réparation mécanique			24 654				1,844	
Autres réparations			20 778				2,626	
Coiffure			21 349				2,701	
Autres services destinés aux ménages			23 984				4,253	
<i>ENSEMBLE SERVICES</i>	131 222	47,1	147 243	52,9	278 465	4,999	3,154	0,63
<i>ENSEMBLE DES BRANCHES (2)</i>	661 291	63,5	379 827	36,5	1 041 118	3,420	2,408	0,70

Source : ENAE, 1981 (INS, 1984).

(1) Le secteur informel dans le commerce est défini comme l'ensemble des entreprises de moins de six emplois et ne tenant pas de comptabilité.

(2) Il s'agit des branches énumérées dans le tableau : à l'exclusion des mines et de l'énergie, des industries chimiques, du bâtiment et des transports.

des mines, de l'énergie, des industries chimiques, du bâtiment, des transports et des services non marchands). Le poids du secteur informel apparaît donc très important, plus d'ailleurs dans le commerce et les services que dans les branches manufacturières.

Tableau 11
Revenus des entrepreneurs du secteur informel en 1981.

Source : INS - ENAE 81.	Revenu brut mensuel (1) (en dinars)	En proportion du SMIG (64 dinars)	En proport. du salaire moyen (2) du secteur mod. (109 dinars)
IAA	75 (3)	1,17	0,69
MCCV	427	6,67	3,92
IMME	366	5,72	3,36
THC	257	4,02	2,36
BID	471	7,36	4,32
<i>Ensemble Industrie (sans IAA) (3)</i>	325 (356)	5,08 (5,56)	2,98 (3,27)
<i>Commerce</i>	283	4,42	2,60
Hôtellerie	1 147	17,92	10,52
Cafés-Restaurants	1 037	16,2	9,51
Réparations mécaniques	382	5,97	3,5
Autres réparations	373	5,83	3,42
Coiffure	394	6,16	3,61
Autres services rendus aux ménages	864	13,5	7,93
<i>Ensemble Services</i>	570	8,91	5,23

(1) Il s'agit du revenu brut de l'entrepreneur individuel, avant impôts directs et amortissements incluant donc la rémunération du travail de l'entrepreneur et du capital mis en œuvre.

(2) Le salaire moyen de l'ouvrier qualifié dans le secteur moderne des branches manufacturières est pris ici comme indicateur de comparaison (Cf. CHARMES - in World Bank, 1985).

(3) La subvention accordée aux boulangers en proportion de la masse salariale déclarée explique le niveau relativement élevé des salaires dans cette branche, et la faiblesse corrélative du revenu de l'entrepreneur.

Mais en proportion du PNB, ce poids est évidemment plus faible. Dans le cadre des travaux d'élaboration des comptes, les résultats de l'enquête ont été extrapolés non seulement à la population-mère de l'échantillon, mais également au reste du secteur informel que nous avons appelé non localisé : cette dernière extrapolation a été effectuée en attribuant à ces activités les résultats obtenus sur la frange des petites entreprises de 1 à 2 emplois.

Cette méthode est certainement insatisfaisante et ne saurait nous faire oublier que l'échantillon au 1/14 n'était représentatif que pour 53,5 % des emplois du secteur informel, ainsi qu'il apparaît au tableau 12.

Tableau 12
Les grandes composantes du secteur informel en 1980 (Tunisie).

	Nombre d'Emplois	%
<i>Industrie</i>	201 700	53,9
• Travail à domicile du textile et de la confection	91 400	24,4
• Tâcherons du bâtiment	40 700	10,9
• Activités secondaires sans le travail à domicile ni les tâcherons du bâtiment	69 600 (*)	18,6
<i>Commerce</i>	90 400	24,2
• Marchands ambulants	10 800	2,9
• Petit commerce	79 600 (*)	21,3
<i>Services</i>	81 900	21,9
• Restauration, réparations et autres services localisés	50 700 (*)	13,6
• Autres services non localisés (transport, femmes de ménage)	31 200	8,3
<i>Ensemble du secteur informel</i>	374 000	100 %

(*) Activités sur lesquelles a porté l'enquête ENAE 1981, ou pour lesquelles les résultats sont directement extrapolables : ces activités représentent 199 900 emplois et 53,5 % de l'emploi du secteur informel.

Des enquêtes sur les branches qui constituent la frange inférieure du secteur non structuré restent donc indispensables. Elles se doivent d'être aussi compréhensives que celles qui viennent d'être décrites et qui ont porté sur les petites entreprises : l'adaptation des techniques de collecte aux activités du secteur non structuré non localisé est évidemment nécessaire, et des monographies ont été réalisées en ce sens en Tunisie sur certaines activités (petits commerces et services ambulants, tâcheronnage du bâtiment). Elles montrent, sur des échantillons qu'on ne peut cependant considérer comme représentatifs, que les revenus y sont également plus substantiels que ne le laisse supposer le sens commun ou l'observation superficielle. Le travail à domicile des femmes constitue sans doute un cas différent : il peut être un prolongement de l'activité manufacturière qui s'exercerait hors des murs de l'usine (forme de salariat), tout comme un simple complément de l'acti-

vité domestique de la femme au foyer : auquel cas il ne saurait être considéré comme une forme de sous-emploi que si la personne concernée recherche ou souhaite obtenir un emploi plus permanent (salarié).

En définitive, et même si l'enquête tunisienne n'a couvert que la fraction supérieure (excédant cependant la moitié) du secteur non structuré défini comme l'activité économique non enregistrée, il est clair que *les PNB sont en général sous-estimés de façon non négligeable, en proportion des effectifs employés dans le secteur non structuré*. Cela justifie amplement que les comptables nationaux se préoccupent aujourd'hui de susciter une collecte d'information systématique sur ce secteur, ce qui se fait de plus en plus dans les pays où les PNB ne correspondent manifestement plus à la réalité observable.

Sur le plan des revenus salariaux, *la méthode de collecte influe également de façon déterminante sur les niveaux enregistrés*. L'une des caractéristiques généralement admise du secteur non structuré est qu'il n'emploie que rarement des salariés au sens classique du terme, c'est-à-dire des personnes touchant une rémunération plus ou moins fixe par période de temps ou par unité de produit fabriqué.

Sans prétendre faire le tour de l'extrême diversité des situations rencontrées, on peut citer quelques cas fréquemment relevés dont il sera utile d'instruire au préalable l'enquêteur, dont il conviendra de lui donner la traduction exacte dans la langue de l'interview et pour lequel il faudra lui préciser rigoureusement la catégorie de la nomenclature qui y correspond. C'est ici que *les enquêtes anthropologiques peuvent jouer un rôle primordial dans la démarche statistique, en apportant les précisions nécessaires à la définition du contenu des concepts et à leur adaptation à des réalités socio-économiques diverses*.

Les divers types de *tâcheronnage* ou de *travail à façon* sont les formes particulières que prend la sous-traitance à petite échelle dans le secteur non structuré. Avec les diverses formes de ce que l'on peut appeler le *travail au pourcentage* - formes voisines du *métayage* agricole - elles constituent autant de positions spécifiques entre le pur salariat et le pur statut d'*indépendant*.

Le travail à façon ou à la tâche est le moyen par lequel le petit entrepreneur du secteur non structuré (mais aussi, remarquons-le, la grande entreprise de bâtiment), soumis généralement à d'importantes variations saisonnières, adapte de façon simple le volume de ses effectifs de main-d'œuvre aux stricts besoins de son atelier : ainsi est assurée la parfaite et instantanée divisibilité de la force de travail nécessaire. Plutôt que de recruter un travailleur permanent dont il n'aurait plus l'utilité durant une autre période de l'année, le patron aura tendance à embaucher un travailleur à façon selon

un contrat (non écrit, qui limite l'embauche à la durée nécessaire à la réalisation de la tâche. Dès que cette tâche est accomplie, le travailleur perçoit la somme convenue au départ et redevient « libre ». Une conséquence immédiate de cette forme de travail est que le tâcheron a intérêt à réaliser le contrat dans les plus brefs délais et, ainsi que cela s'observe notamment dans le secteur du bâtiment, mais aussi dans la confection et le cuir, il est probable qu'une force de travail familiale et particulièrement enfantine, sera ainsi mobilisée sans apparaître dans les statistiques (sauf peut-être celles des ménages).

La variété des formes de tâcheronnage est extrême, allant du tâcheron travaillant dans son propre atelier, avec ses propres matières premières et sa propre main-d'œuvre (sous-traitance pure et, donc statut d'indépendant) jusqu'au tâcheron travaillant dans l'atelier même du commanditaire, avec les matières premières et la main-d'œuvre que celui-ci lui procure (il s'agit alors d'une forme de salariat pure et simple, mais qui ne sera pas déclarée comme telle par l'employeur, même si le tâcheron se trouve dans l'atelier au moment de l'enquête) en passant par des formes mixtes telles celles que l'on observe chez les fabricants de chaussures dans le Maghreb : le travail s'effectue dans l'atelier du commanditaire qui fournit la matière première, l'outillage appartenant à l'ouvrier qui embauche sa propre main-d'œuvre.

On se rapproche alors des formes de travail au pourcentage très répandues dans certaines professions comme les coiffeurs, tailleurs, boulangers, et qui font inévitablement penser à ce que l'on appelle le métayage dans l'agriculture. Coiffeurs et tailleurs par exemple, peuvent embaucher des salariés auxquels ils attribuent un instrument de travail déterminé (un fauteuil, ou une machine à coudre) et qu'ils rémunèrent par une proportion fixée conventionnellement (mais généralement non écrite) des recettes issues du travail réalisé sur le fauteuil ou la machine. La proportion est souvent égale à 50 %, mais elle peut être différente. Selon les rapports qui existent entre les deux personnes, on parlera d'associé, de salarié ou d'indépendant.

Chez les boulangers, on trouve des propriétaires des murs et du four qui font payer la location en pourcentage des recettes réalisées. Dans les enquêtes d'entreprises, ce sont les « locataires » qui répondent alors à l'enquêteur, et l'on a constaté qu'ils se déclaraient souvent comme salariés, le patron étant alors absentéiste. Mais si cette forme de contrat a surtout été observée dans la boulangerie où le capital-machine fait partie des murs, on a observé son développement dans d'autres branches d'activité où des propriétaires de locaux vides essaient d'équiper ces locaux en matériel pour constituer des associations capital-travail où apparaissent de nouvelles formes de salariat à l'égard desquelles la législation du travail est impuissante.

Tous ces exemples visent à montrer que le concept de salariat recouvre des situations extrêmement diverses qui n'ont pas toujours de rapport avec ce que l'on entend généralement par ce terme ; et parallèlement ce même concept, ou plutôt l'utilisation qu'on en fait, échoue à recouvrir des formes larvées ou transformées de salariat. *Il est donc hasardeux de prendre l'absence de salarié comme critère de définition du secteur non structuré.*

Le secteur non structuré reste cependant *un utilisateur privilégié de la main-d'œuvre constituée par les apprentis et les aides familiaux*. Globalement, ce type de main-d'œuvre représentait en 1980 près de 8 % de l'emploi non agricole, contre 1,6 % seulement en 1966. La période de libéralisation postérieure aux coopératives s'est traduite par un très fort développement de l'apprentissage dont le taux de croissance annuel s'est élevé à 22 % entre 1966 et 1980 (CHARMES, 1982).

Dans les branches où le secteur non structuré est dominant, la proportion de cette main-d'œuvre varie de 19 % (textile, cuir) ou 20 % (réparations, services) à 34 % (bois, ameublement). Si l'on s'en tient aux seuls petits établissements de moins de 10 emplois du secteur non structuré, l'apprentissage représente en moyenne 25 % de l'emploi dans ces établissements contre 31 % à la main-d'œuvre salariée, le reste étant constitué par l'auto-emploi (patrons, indépendants) et les aides familiaux (CHARMES, 1983).

Une part non négligeable de la force de travail nécessaire est en outre mobilisée par le biais du tâcheronnage qui peut prendre des formes extrêmement diverses : variantes du salariat, de la sous-traitance ou du métayage (CHARMES et KAMOUN, 1985).

Si le niveau des salaires dans le secteur non structuré est notablement inférieur à ce qu'il est dans le secteur moderne (76 % pour les ouvriers qualifiés, 51 % pour les manœuvres et demi-ouvriers dans les branches manufacturières), il faut garder à l'esprit que l'âge moyen de cette main-d'œuvre est beaucoup plus bas que celui de la population salariée dans son ensemble. Et contrairement à une idée fort répandue mais qui a l'avantage d'entrer dans les schémas d'explication classiques, la rémunération moyenne des salariés du secteur non structuré n'est pas inférieure au SMIG, ainsi qu'il ressort du tableau 13.

Dans le commerce le salaire moyen s'établissait à 107 % du SMIG également.

Un récent rapport de la Banque mondiale, signé de Bela Balassa (1985) est pourtant venu nier cette évidence empirique, alors même que ces données avaient été présentées et analysées dans un rapport antérieur de la Banque (CHARMES in World Bank, 1985). De tels procédés ne peuvent s'expliquer que par la force des idées reçues ou par la volonté opiniâtre

d'appliquer des schémas préconçus : le SMIG comme niveau de référence pour la fixation des rémunérations dans le secteur non structuré concurrentiel et comme point d'équilibre du marché du travail irait à l'encontre de l'hypothèse de surévaluation des salaires dans le secteur moderne que voulait faire passer l'auteur.

Même les apprentis du secteur non structuré ont un niveau de rémunération équivalent à ce qui leur est versé dans le secteur moderne. Ce phénomène est le résultat d'une évolution récente et la preuve inquiétante d'une transformation des apprentis en une simple main-d'œuvre salariée.

Tableau 13

Salaires moyens du secteur non structuré en proportion du SMIG (1981) - Tunisie.

	Ouvriers qualifiés	Manœuvres demi-ouvriers	Ensemble
Industries agricoles et alimentaires (IAA)	167 %	125 %	165 %
Matériaux de construction, céramique, verre (MCCV)	123 %	63 %	120 %
Industries métalliques, mécaniques, électriques (IMME)	122 %	81 %	109 %
Textile, habillement, cuir (THC)	112 %	69 %	104 %
Bois et industries diverses (BID)	116 %	87 %	107 %
Ensemble	130 %	83 %	120 %
Ensemble sans les IAA	115 %	80 %	107 %

Source : INS - ENAE 81.

Notes : En 1981, le SMIG s'élevait à 64 dinars par mois pour le régime des 48 heures. La subvention accordée aux boulangers, en proportion de la masse salariale déclarée, explique le niveau relativement élevé des salaires dans la branche IAA.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-FADIL (M.), 1983 - *Informal sector employment in Egypt*. Geneva : ILO, 39 p.
- BALASSA (B.), 1985 - L'économie tunisienne malade de son protectionnisme (extrait d'un rapport de la Banque mondiale, *Journ. de l'Économie africaine*, n° 70-71).
- CHARMES (J.), 1982 - L'apprentissage sur le tas dans le secteur non structuré en Tunisie. In : *La politique de l'emploi-formation au Maghreb. 1970-1980*. CRESM-CNRS, 472 p. Collection « Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord ». Annuaire de l'Afrique du Nord, année 1980, cf. pp. 357-396. Également publié dans : *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, vol. XXI, n° 2-3 : « Jeunesse, développement et changements sociaux », 1985, pp. 305-328.
- CHARMES (J.), 1983 - Place et rôle du secteur non structuré dans la planification du développement et les politiques d'emploi en Tunisie. In : *Tunisia. Industrial employment*, World Bank, Annexe, 73 p.
- CHARMES (J.), 1984 - Deux estimations du secteur non structuré en Tunisie. Résultats de l'analyse comparative. In Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat, 10-17 octobre 1984, INSEE, 2 tomes, 584 p. (pp. 435-464).
- CHARMES (J.), 1986 - Secteur non structuré, politique économique et structuration sociale en Tunisie. 1970-1985. In CAMAU M. Ed., *Tunisie au présent : une modernité au-dessus de tout soupçon*. CRESM-CNRS, collection « Connaissance du monde arabe », 421 p. (pp. 231-251).
- CHARMES (J.), 1987 - Débat actuel sur le secteur informel. *Tiers Monde*, vol. XXVIII, n° 112, pp. 855-858.
- CHARMES (J.), 1988 - *Emploi et secteur informel en Algérie. 1977-1985*. CENEAP-PNUD-OPS, 51 p.
- CHARMES (J.), 1990 - *Deux études sur l'emploi dans le monde arabe*, Paris, dossiers du CEPED, n° 11, 35 p.
- CHARMES (J.) et KAMOUN (A.), 1985 - Emploi et sous-emploi dans le secteur non structuré des pays en développement. Concepts et méthodes d'observation, *Bulletin de l'Institut international de statistique*, Amsterdam, 1985, tome LV.
- EL HISSAWY (I.H.), 1983 - *Labour force employment and unemployment*. Geneva : ILO, 80 p.
- HANDOUSSA (H.A.), 1983 - *Public sector employment and productivity in the Egyptian economy*. Geneva : ILO, 39 p.

- HANSEN (B.), RADWAN (S.), 1982 - *Employment opportunities and equity in Egypt*. Geneva : ILO, 292 p.
- International Labour Office, 1972 - *Employment, incomes and equality. A strategy for increasing productive employment in Kenya*. Geneva : ILO, 600 p.
- INS, 1984 - *Enquête nationale sur les activités économiques - 1981* : I. Méthodologie, INS, Tunis, 367 p. II. Premiers résultats sur le secteur industriel non structuré, 38 p. III. Résultats de l'enquête commerce, 91 p.
- M'RABET (M.), 1985 - L'emploi au Maroc. Sources d'information, niveaux, structures. *In* Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat, 10-17 octobre 1984, pp. 465-489.
- SETHURAMAN (S.V.), 1976 - Le secteur urbain non structuré : concept, mesure et action. *Revue internationale du travail*, vol. CXIV, n° 1.
- World Bank, 1985 - *Tunisia. Industrial employment*. Report n° 5564-TUN, Washington, 151 p. multigr.